

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 39
Procurations : 10
Votants : 49
Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : Plan d'action - Développement des activités de pleine nature dans le cadre de la convention Stations Vallées et Pôles de nature du PNR des Monts d'Ardèche

Le PNR des Monts d'Ardèche a signé une convention d'objectifs 2016-2020 avec la Région AURA : « Convention Stations Vallées et Pôles de Nature Montagne et Monts d'Ardèche (07-43) ».

Cette convention vise à développer une destination « Montagne en Ardèche » à part entière au sein de la Destination Ardèche, par le renforcement, la mise en cohérence et la valorisation des activités et sites sportifs et de loisirs de pleine nature.

Elle prévoit par avenant une clause de revoyure avec des crédits complémentaires. Au vu des financements encore disponibles, la Région AURA a donc proposé au PNR de faire bénéficier d'aides les territoires du PNR qui n'avaient pas été retenus sur la candidature Territoires d'excellence Pleine nature Auvergne Rhône Alpes en 2017, à savoir la CDC Pays des Vans en Cévennes et la CDC du Bassin d'Aubenas.

A ce titre, la CCBA pourrait bénéficier d'une aide Régionale de 110 000 € représentant 30% de co-financement pour mener des actions sur la pleine nature, en cohérence avec les objectifs fixés en matière de tourisme sur notre territoire.

Une première action estimée à 71 500 €HT, actée en Conseil communautaire du 7/02/2019, a été déposée concernant des actions d'urgence sur les sentiers de randonnée (équipement de portes d'entrée et rétablissement de la continuité des itinéraires).

Il convient à présent d'établir un plan d'actions chiffré valant demande de subvention et qui prend en compte les directives suivantes :

• Les dossiers déposés devront être conformes aux objectifs définis dans la convention du PNR et aux grands axes de son programme d'actions, à savoir :

- 1) Renforcer le cœur de destination touristique « montagne en Ardèche »
- 2) Développer un maillage d'itinéraires pour capter et faire circuler un large public
- 3) Créer de nouvelles filières identitaires à rayonnement international
- 4) Structurer l'offre et les acteurs touristiques

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-02-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

- Chaque action, détaillée par une fiche-action, fera l'objet d'un dépôt de demande de subvention spécifique avant le 31/12/2020.
- Chaque opération doit être menée dans les deux ans qui suivent l'accord de la Région pour les opérations en fonctionnement et de trois ans pour les opérations en investissement.

Des demandes de subventions complémentaires seront instruites auprès des financeurs (Etat, Département, communes, autre).

	DEPENSES en € HT :		RECETTES :	
Action 1 - Equipement mobilier des sites de sports et de loisirs nature	Opération 1.1 Portes d'entrée et continuité du réseau de randonnée	71 500		
	Opération 1.2 Mobilier d'accueil sur réseau cyclable (Voie douce et base VTT)	17 500		
	Opération 1.3 Equipement mobilier d'un sentier thématique	8 000	Région/contrat PNR (30%)	110 000
Action 2 - Base Canoë	Opération 2.1 Etude Maintien de la base canoë de Dugradus	20 000	Département*	62 000
	Opération 2.2 Travaux réfection seuil et accès	110 000	Communes (Aubenas/Ucel)*	50 000
Action 3 - Services autour des Voies Douces	Opération 3.1 Signalétique de jalonnement et rabattement	130 500	Etat*	39 150
	Opération 3.2 Acquisition de VAE/VTT-AE dont matériel handi (vélo pouss)			
	Opération 3.3 Box à vélos, sanitaires, stations de gonflage etc...			
Action 4 - Nouvelles offres de pratiques	Opération 4.1 Mise en place de circuits de découverte patrimoniale en VAE	10 000	Financement autres communes (Vesseaux + St Michel, Laviolle)*	21 500
	Opération 4.2 Pratique VTT : liaison à la Grande Traversée de l'Ardèche		Autofinancement 23%	84 850
	Opération 4.3 Aménagement de 3 à 5 nouveaux parcours course d'orientation			
	TOTAL :	367 500	TOTAL	367 500

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'inscrire la CCBA à l'avenant entre le PNR et la Région sur la Convention Stations Vallées et Pôles de Nature Montagne et Monts d'Ardèche (07-43) pour le développement de la pleine nature sur notre territoire,
- de se conformer à ladite convention,
- de valider le plan d'actions ci-dessus ainsi que le plan de financement correspondant à hauteur d'une participation Régionale de 110 000 € maximum au taux de 30%, soit un montant total de dépenses éligibles estimé à 367 500 €HT,
- de déposer les actions au fur et à mesure sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau en Conseil Communautaire,
- d'autoriser le Président à l'ensemble des formalités nécessaires à l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-02-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019